

PROCES VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2022

La séance a été précédée d'une intervention d'Aveyron Ingénierie sur la nouvelle mission « Ingénierie financière ». Mme Gayraud présente la mission « Ingénierie financière » déployée au bénéfice des communes. Le support présenté a été transmis aux communes.

Les interventions peuvent s'articuler autour de l'identification des sources de financement et/ou de la constitution des dossiers.

Mme la Vice-Présidente du Département souligne l'attention portée par le Département aux besoins communaux.

Contact : Nicole Gayraud - 05 65 75 82 35 / nicole.gayraud@aveyron-ingenierie.fr

➤ **Accueil par Vincent ALAZARD**

M. Le Maire de Laguiole présente la structuration de la commune en hameaux qui portent la dynamique agricole et compte 1 268 habitants avec un vieillissement de la population. 1 090 emplois animent le territoire communal avec une déprise agricole et artisanale. Les flux touristiques qualifient la qualité de bourg centre en complément de la dynamique de bassin de vie. Les enjeux municipaux s'ancrent aujourd'hui à l'habitat et aux services à la population.

➤ **Appel des conseillers**

➤ **Election du secrétaire de séance**

Sur proposition du Président, Vincent Alazard est, à l'unanimité, élu secrétaire de séance.

➤ **Mise au vote du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2022**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 14 octobre 2022 est validé à l'unanimité.

Pôle développement - Cohésion territoriale

➤ **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

○ **Actualités**

M. le Président informe le Conseil Communautaire des actualités suivantes :

Le Centre de Formation en Aubrac Carladez Viadène a ouvert ses portes le lundi 17 octobre 2022 avec la 1ère session de CAP Boucher en 1 an et une formation mutualisée portée par le CNFPT au profit des agents publics du territoire.

La Communauté de Communes, les entreprises proposant des espaces d'enseignement professionnels, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, et différents partenaires - région Occitanie et Pôle Emploi - étaient présents pour accueillir les candidats, finaliser les démarches administratives et engager les temps d'enseignement.

La conseillère numérique de territoire a été présente lors des premières séances de formation synchrone (cours en distanciel avec utilisation de la visio) et asynchrone (temps de travail des apprenants en autonomie sur l'outil numérique de la CMA).

Un premier bilan sera fait d'ici la fin novembre avec les partenaires et les candidats afin d'observer le bon fonctionnement d'ensemble, l'adaptation de chacun, les besoins éventuels.

Une journée de découverte du territoire est organisée par la commune d'Argences en Aubrac le 3 décembre pour consolider l'intégration territoriale des apprenants.

Il est rappelé que le CNFPT assurera une réunion d'animation le 28 novembre pour présenter l'offre destinée aux agents publics. Chacun est invité à participer.

- **Présentation, examen et mise au vote de la candidature à l'Appel à projet « Tiers lieu centre de formation Région Occitanie » : AAP Défi'Occ 2022 - Région Occitanie**

M. le Président indique que la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène en lien avec un ensemble de partenaires souhaite développer la montée en gamme technique et fonctionnelle du Centre de Formation en Aubrac Carladez et Viadène.

L'objectif est :

- d'offrir un véritable espace de formation en proximité territoriale facilitant l'accès en milieu très rural,
- de proposer une offre de formation diversifiée : courte, qualifiante ; professionnelle ou grand public, et adaptée aux besoins des partenaires - besoins en compétences, en qualification, en savoir-faire... et des habitants du territoire



Dossier 2/3	Le projet	Montant Projet immobilier éligible € HT
ENTREPRISE SCI DU BARREZ - SNC PAUL CARRIER Activité : Bar Tabac Presse Jeux et développement d'une activité de brasserie Nb emplois Co-gérants : 2 Emploi à développer grâce à la création de la brasserie	INTITULE Réhabilitation de la partie brasserie suite à l'acquisition du bâtiment en 2021 - Création du bar brasserie le BARREZIEN Lieu du projet : 6 rue du 19 mars 1962 12600 LACROIX BARREZ Objectif : Créer une activité complémentaire à celles existantes, conforter le développement de l'entreprise en attirant une clientèle locale et touristique	244 499.38 € HT Aide immo proposée Taux et montant <ul style="list-style-type: none"> ▪ 15 % ▪ 36 674.90 € HT

Le Conseil valide à l'unanimité le soutien proposé.

Dossier 3/3	Le projet	Montant Projet immobilier éligible € HT
ENTREPRISE SARL ALARY ET FILS - SCI ELOCLAR Activité : Travaux agricoles et publics Voire, parcs et jardins Clôtures Nb emplois 14 salariés	INTITULE Acquisition d'un terrain à la ZA de Florentin la Capelle et construction d'un bâtiment regroupant : local pour le personnel, atelier, grande surface de stockage Lieu du projet : ZA Combe des Casson - Les Places 12140 FLORENTIN LA CAPELLE Objectif : Rapprocher l'entreprise de son territoire d'activité et de développement, Mieux répondre aux demandes des différents types de clientèle : agriculteurs, particuliers, et collectivités Disposer d'un bâtiment fonctionnel tant pour le personnel que pour l'activité	503 518.52 € HT Aide immo proposée Taux et montant <ul style="list-style-type: none"> ▪ 15 % ▪ 75 527.77 € HT

Le Conseil valide à l'unanimité le soutien proposé.

Le Conseil observe que le soutien consolidé à l'économie s'élève sur la séance à 162 971.11 €.

En réponse à la question de M. le Maire de Mur de Barrez, il est indiqué que le taux de soutien d'aide à l'immobilier d'entreprise avait été augmenté à 15 % sur la logique de plan de relance jusqu'au 31/12/2022. M. le Président précise que la question du taux d'intervention devra être examinée au regard des charges globales de la CC dès le 1^{er} trimestre 2023.

M. le Maire de Lacroix fait part de son analyse de la nécessité de maintenir un soutien qui conforte les dynamiques économiques, en lien avec la compétence de l'EPCI.

- **Tourisme : retour d'information sur le projet GR de Pays « Le Tour du Carladès » en lien avec la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès**

Une présentation est faite par le Vice-Président en charge du tourisme de l'initiative portée par la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès, en lien avec le Comité Directeur de l'Office du Tourisme de Carladès autour de la création d'un circuit de randonnée de 2 à 7 jours, mettant en avant les patrimoines.

M. le VP souligne que l'initiative consolide l'hébergement de Mur de Barrez et insiste sur la plus-value de la présence de la gare SNCF sur Vic sur Cère.

Le Conseil observe avec intérêt le projet.



SIÈGE SOCIAL
 1 rue du Faubourg
 12210 LAGUIOLE
 05 65 51 52 30



ADRESSE FACTURATION
 2 rue de Samayou
 12600 MUR-DE-BARREZ
 05 65 66 19 87

Siret : 200 067 171 00013

M. Le Président rappelle l'étude en cours sur la randonnée piloté par le pôle développement de l'OT.

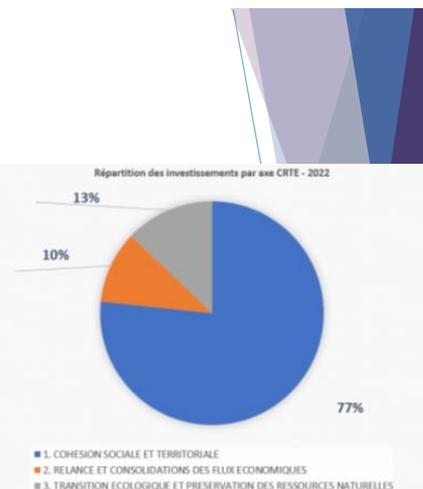
➤ **STRUCTURATION TERRITORIALE**

- **Présentation et échanges autour de la démarche d'évaluation du CRTE « Contrat de Relance et de Transition Écologique »**

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique a fait l'objet d'une évaluation transmise aux services de l'Etat et dont les contours principaux sont débattus par le Conseil :

○ **Bilan CRTE : rappel maquette**

Projets structurants	31 755 153.42	81.75%	20	26%
Projets contributifs	5 819 937.32	14.98%	33	43%
Projets de grande proximité	1 267 556.79	3.26%	24	31%
Valeur totale de la maquette	38 842 647.53	100.00%	77	100%



○ **Bilan CRTE**

Les soutiens

Projets structurants	8 731 134.28	28.17%
Projets contributifs	1 070 200.88	26.27%
Projets de grande proximité	481 807.70	55.51%

La répartition des soutiens par les signataires CRTE est ainsi ventilée :

Subvention CD projets structurants	1 280 530.09 €	4.13%
Subvention CD projets contributifs	200 693.73 €	4.93%
Subvention CD projets proximité	54 740.50 €	6.31%

Subvention Etat projets structurants	5 883 679.35 €	18.53%
Subvention Etat projets contributifs	314 298.89 €	5.40%
Subvention Etat projets proximité	190 433.06 €	15.02%

Subvention EPCI projets structurants*	226 936.67 €	9.47%
Subvention EPCI projets contributifs*	211 363.97 €	11.47%
Subvention EPCI projets proximité	63 948.49 €	15.57%



+	-
<ul style="list-style-type: none"> - Une démarche appropriée (17 communes/21) - Une convergence posée avec les démarches de financement autres dont les fonds de concours. 92 % des projets engagés - Des outils construits (tableau des actions, grille d'analyse des projets) 	<ul style="list-style-type: none"> - Lien DETR et CRTE : 55 % des projets financés non-inscrits au contrat - Simplification de l'instruction toujours en attente - Implication différenciée des investisseurs

Mme la Vice-Présidente du Conseil Départemental indique qu'une nouvelle vague d'instruction des dossiers de financement aura lieu en décembre pour les demandes déposées auprès du Département.

- **Présentation, examen et mise au vote des dossiers de la demande de Fonds de concours présenté par la commune de St Chély d'Aubrac « projet public »**

M. Le Président, assisté de Mme le Maire de St Chély d'Aubrac sollicitant l'attribution de fonds de concours, présente la demande et la soumet au vote.

Mme Marfin, Maire de St Chély, indique que les espaces sont lourdement dégradés ce qui exige des travaux importants.

- ✓ : rénovation technique de l'ancienne mairie, création de locaux et espaces professionnels, présenté au titre de l'axe stratégique : transition écologique et préservation des ressources naturelles du CRTE, fiche mesure : 3.1 Accompagner la transition énergétique (dont 3.1.2 Améliorer les performances énergétiques du patrimoine public et réduire les consommations)

	Rénovation technique de l'ancienne mairie - Création de locaux professionnels
Porteur	Commune de St Chély d'Aubrac
Budget Total	98 584.72 €
Demande Fonds d'Etat	24 646.18 €
Demande ECPI - fonds de concours	14 787.71 €
Demande Département	9 858.47 €
Demande Région	29 575.42 €
Autofinancement	19 716.94 €

Le Conseil valide à l'unanimité le soutien proposé.

Pôle développement - Cohésion sociale

➤ **PETITE ENFANCE/PARENTALITE**

- **Actualités**

1/ Le Relais Petite Enfance Aubrac Carladez et Viadène : itinérance, accompagnement en transversalité et promotion de l'accueil individuel

M. le Président indique que le Relais Petite Enfance ACV poursuit sa structuration conformément à la réforme des modes d'accueil et à l'ordonnance N°2021-611 du 19 Mai 2021. Un référentiel national prescrit son cadre d'intervention et conditionne les financements CAF.

En Aubrac Carladez et Viadène, il met en œuvre tant des actions d'accompagnement des familles du territoire que des professionnelles de l'accueil individuel.

Au-delà des haltes jeux régulières itinérantes et des permanences administratives, l'agent dédié anime également :

- Des actions parentalité itinérantes dans le cadre de l'APP 1000 premiers jours,
- Une mission de guichet unique pour les demandes de places d'accueil : premier contact des familles, lien étroit entre les différentes typologies de modes de garde, analyse des besoins et déclinaison de l'offre en conséquence,
- Une mission renforcée (non obligatoire) auprès des Assistantes Maternelles du territoire (MAM et à domicile) sur le volet formation continue - subventionné à hauteur de 3000 €
 - 6 séances d'analyses de pratiques proposées,
 - Dispensées par un prestataire extérieur,
 - Avec pour ambition de soutenir la profession, de favoriser la naissance d'un esprit de corps professionnel et de monter en compétences,
 - 9 Assistantes Maternelles partenaires.
- Une mission d'accompagnement spécifique autour de la déclaration obligatoire monenfant.fr grâce à la transversalité des services communautaires. Le conseiller numérique est en charge d'accompagner les professionnelles dans cette démarche obligatoire. → Etat actuel : 60.71 % d'inscriptions effectives

Nouvelle session prévue d'ici mi-décembre, en partenariat avec Angélique AURIERES, conseillère numérique.



SIÈGE SOCIAL
1 rue du Faubourg
12210 LAGUIOLE
05 65 51 52 30



ADRESSE FACTURATION
2 rue de Samayou
12600 MUR-DE-BARREZ
05 65 66 19 87

Siret : 200 067 171 00013

M. Le Président souligne que les équilibres d'accueil sont à construire entre l'accueil collectif et individuel.

2/ Loi EGALIM - gestion des déchets

Au sein des équipements petite enfance la Loi EGALIM est actuellement mise en œuvre dans le cadre des partenariats établis avec les prestataires repas mais également au sein des organisations quotidiennes de travail.

Depuis le 1^{er} Septembre 2022 :

→ une gestion fine des commandes est établie avec de limiter au maximum le gaspillage alimentaire (les familles sont associées à cette démarche),

→ un regard particulier est posé sur la mise en place progressive de goûters bio en circuits courts,

→ les contenants plastiques sont remplacés en intégralité par des contenants verre - porcelaine et/ou inox,

Des ajustements sont encore à prévoir en fonction des partenaires de restauration. De nouvelles conventions de partenariats sont en cours de rédaction.

➤ Services aux personnes

○ Actualités

1/ La CC ACV lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Avenir Montagnes Mobilité

M. le Président rappelle qu'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Avenir Montagnes Mobilité » a été publié en septembre 2021 par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Ce dispositif a pour objet d'accompagner les territoires de montagne pour concevoir et mettre en œuvre des solutions de mobilité innovantes, durables et inclusives (déploiement de différentes offres de mobilité disponibles sur un territoire). Les lauréats bénéficient d'un soutien financier à hauteur de 50 % de leur projet, limité à 200 000 euros, et d'un accompagnement technique réalisé par le CEREMA.

Considérant cette opportunité, la CC ACV a conduit les étapes suivantes :

- Dans un 1^{er} temps, un dossier de pré candidature a été déposé par la Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène (CC ACV) fin mai 2022, au regard des enjeux de mobilité sur le territoire.
- Dans un 2nd temps et après adoption par le conseil communautaire en date du 8 juillet 2022, la candidature de la CC ACV a été déposée au 14 septembre 2022.

Aussi, par courrier en date du 25 octobre, la CC ACV a été déclarée lauréate de cet AMI qui s'inscrit sur 3 ans. Il est à noter que le jury a accepté la demande de subvention à hauteur de 150 000 € et non pas au montant total demandé (200 000€) pour permettre une meilleure répartition territoriale de l'action de l'Etat.

Ceci étant, la CC ACV peut donc désormais engager la réflexion sur des solutions de mobilités qui seraient investies par les habitants, actifs, seniors, jeunes et touristes, et qui leur permettraient de planifier leurs déplacements avec offres combinées de services de mobilités partagés, durables et solidaires.

L'objectif du projet est de co-construire un axe principal de mobilité durable en milieu rural et de moyenne montagne tel que l'on peut en trouver en milieu urbain, et coordonner des offres multiples interconnectées notamment en reliant le Nord-Ouest au Sud-Ouest du Parc de l'Aubrac (D921) : Espalion <> Laguiole <> Lacalm <> Chaudes-Aigues.

Aussi, en cohérence avec cette démarche de l'AMI et dans l'immédiat, la collaboration étroite avec la Région s'engage sur :

- le déploiement d'un Transport d'Intérêt Local (TIL), sous 2 formes possibles :

- sur l'axe de la RD 921 Espalion <> Laguiole, sur la base d'une expérimentation d'un "réseau urbain" entre Espalion et Laguiole avec la définition du service et son calibrage au plus près des besoins, à partir d'un questionnaire grand public qui sera diffusé, via les entreprises notamment, pour un retour au plus tard au 16 décembre.

M. le Maire de Cantoin indique que la mise en place d'une mobilité Espalion/Laguiole pourrait fragiliser l'accueil permanent de salariés sur le territoire. M. Le Président souligne que le territoire maintient sa dynamique d'accueil en augmentant les réhabilitations de logement mais qu'il s'agit d'accompagner en priorité les profils qui feraient qu'il en soit le choix de résider dans la vallée (travail du conjoint, proximité du lycée...)

En réponse à une question de Mme le Maire de Montézic il est précisé que les travaux concernent l'ensemble du territoire communautaire et que le bilan portera sur toutes les initiatives territoriales (dont la mobilité en lien avec le Valadou).

- des TIL propres à des événementiels. Leur étude sera à examiner au cas par cas.

- l'analyse du service TAD existant (analyse du service : bilan d'activités et financier) pour étudier son adaptation et son optimisation.

Une information sera donnée en ce sens à la prochaine Commission attractivité en date du 28 novembre.



SIÈGE SOCIAL
1 rue du Faubourg
12210 LAGUIOLE
05 65 51 52 30



ADRESSE FACTURATION
2 rue de Samayou
12600 MUR-DE-BARREZ
05 65 66 19 87

Siret : 200 067 171 00013

2/ Les débuts du projet “Un bout de Rap en Aubrac”

Pour rappel, en matière de jeunesse, la CC ACV décline ses engagements sur la base :

- De la détermination d'un nouvel intérêt communautaire autour des 13-18 ans, au titre de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » par délibération en date du 15 décembre 2020 ;
- De la définition d'une politique enfance jeunesse par délibération en date du 19 novembre 2021 et mettant en exergue notamment les 3 aspirations de l'EPCI
 - 1 / Faire connaître l'offre de loisirs et la rendre accessible
 - 2/ Faire connaître et aimer le territoire
 - 3/ Aider à bien vivre sa vie d'ado/d'enfant
- D'axes stratégiques du CRTE autour des politiques de cohésion territoriale.

Aussi, lors du conseil du 8 juin 2022 et considérant les cadres fixés par la CCACV, il a été décidé de porter l'initiative « Un bout de Rap en Aubrac », projet de création artistique, mêlant musique (RAP) et création filmée à destination des 16-18 ans du territoire, et ce en lien avec des artistes aveyronnais (Robin Vies) et parisien (Kohndo) et avec le soutien des forces associatives locales permettant la mobilisation des jeunes.

Le projet s'inscrit dans une durée de 3 années, pour un montant de participation de la CC ACV évaluées à 35 575 € (sur la durée du projet).

Concrètement, le projet s'organise autour de :

-rencontres avec les jeunes portés volontaires dans ce projet, à chaque vacances scolaires 2022/2023.

L'objectif d'un groupe de 20 jeunes, répartis sur l'ensemble du territoire était fixé et visait à fédérer un groupe de jeunes, post-ados ;

-la création d'un film documentaire qui pourrait être diffusé par France 3 et qui doit à la fois marquer l'aboutissement du projet et contribuer au partage de l'enrichissement de cette expérience. Il s'agit aussi pour le territoire de disposer d'un outil de communication et de promotion sous un autre angle que les vidéos promotionnelles habituelles.

Un travail important de présentation et de mobilisation auprès des jeunes en faveur de l'adhésion à ce projet a été effectué, au sein des 3 collèges, via les réseaux (Comités des fêtes, associations familiales...).

Pour autant et en point d'étape, la 1ère rencontre s'est déroulée les 3 et 4 novembre, avec 7 et 10 jeunes, selon les temps. Le Conseil reconnaît que cette participation interroge. Il s'agit de poursuivre l'information et la sensibilisation auprès des jeunes, étant entendu que d'autres jeunes peuvent rejoindre le groupe et la démarche projet.

○ **Information sur l'engagement de la mission d'animation du lien social - CTG, PEDT, EVS**

Pour rappel, la CCACV porte un projet politique ambitieux, en particulier en faveur de l'attractivité de son territoire. L'objectif est de préserver des équilibres économiques et sociaux permettant la vie sur le territoire dans des conditions d'épanouissement collectif et individuel assurées.

Parallèlement, les contractualisations et outils que sont la Convention Territoriale Globale (CTG) et le Projet Educatif Territorial (PEDT) arrivent chacun à échéance, et des Espaces de Vie Sociale (EVS) sont en réflexion sur le territoire et représentent de nouveaux outils de développement territorial, d'où leur intégration à la mission.

Au regard de ces engagements et de ce contexte, la nécessité de conduire une mission d'accompagnement à l'animation de la compétence action sociale d'intérêt communautaire en s'inscrivant dans le cadre de la CTG, du PEDT et des EVS a été mise en exergue.

La mission doit permettre à terme de structurer et formaliser ces outils pour juin 2023 et ce à une échelle intercommunale.

Elle traitera les différents champs de l'action sociale : petite enfance, parentalité, enfance-jeunesse, accès aux droits, animation de la vie sociale (..) et aussi de thématiques transversales telles que l'intergénérationnel, la mobilité.

Aussi le bureau d'études CREDOC a été retenu pour conduire cette mission d'envergure. Cet appui extérieur fait l'objet d'une demande de subvention à la CAF à hauteur de 80%.

Aussi, deux objectifs ont été réaffirmés, à savoir :

→ S'adosser à une expertise externe, capable d'apporter une méthodologie sécurisante et efficace et permettant de mobiliser tous les acteurs,

→ Permettre l'élaboration et le partage d'une vision commune fondée sur l'identification d'actions innovantes et ambitieuses à conduire et à évaluer

Compte tenu de cette volonté forte de s'appuyer sur une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'action sociale (élus, associations, structures, habitants...), la méthodologie est importante pour s'assurer de la bonne appropriation de la démarche et ce dans des délais contraints. Le PEDT doit notamment être conclu en juin 2023.

Le déroulé suivant est proposé, en différentes étapes :



SIÈGE SOCIAL
1 rue du Faubourg
12210 LAGUIOLE
05 65 51 52 30



ADRESSE FACTURATION
2 rue de Samayou
12600 MUR-DE-BARREZ
05 65 66 19 87

Siret : 200 067 171 00013

- Lancement de la démarche : contexte de la mission, information et mobilisation
- Phase 1 : élaboration du diagnostic et identification des enjeux
- Phase 2 et 3 : stratégie de développement : élaboration d'un plan d'actions et rédaction de la CTG, du PEDt et des fiches EVS

L'étape de lancement de la démarche se décline de la manière suivante :

- 25 novembre : Un 1er Comité technique en format restreint permettra d'informer et de mobiliser les partenaires de la démarche (CAF, MSA, conseil départemental, Etat, Education nationale) ;
- 8 décembre : Un 1er Comité de pilotage qui associera les représentants des partenaires et élus (proposition d'associer 5 membres intéressés de la Commission attractivité) ;
- Début janvier (date à fixer) : un séminaire élus, permettra d'informer et de mobiliser l'ensemble des Maires de la CCACV et les membres de la Commission attractivité,
- Début janvier (date à fixer) : une réunion de lancement auprès des acteurs locaux, pour leur permettre à leur tour de s'informer et de se mobiliser en faveur de la bonne réussite de cette démarche.

M. le Président souligne l'intérêt majeur de mobilisation des acteurs associatifs, quels qu'ils soient (parents d'élèves, culture et loisirs, sport) et invite les élus à s'associer avec conviction à la démarche.

Pôle technique

➤ PÔLE PATRIMOINE

○ Actualités

Il est indiqué au Conseil qu'une consultation de Maîtrise d'œuvre a été lancée. Cette opération comprend une tranche ferme et deux tranches conditionnelles.

- tranche ferme :
 - aménagement d'un 3ème cabinet médical au rez-de-chaussée de la MSP de l'Argence avec aménagement d'une salle d'urgence modulaire à l'extérieur
 - extension de la MSP de Laguiole avec couverture du toit terrasse posant des problèmes d'étanchéité depuis plusieurs années
- tranches conditionnelles pour le MSP de l'Argences :
 - réaménagement du local dentiste, si un projet précis est défini
 - agrandissement du parking si l'achat de la parcelle voisine est possible

○ Présentation, examen et mise au vote des dossiers du Rapport annuel de service du Smictom

La loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite Loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement, met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. A cette fin, la Loi Barnier précise qu'il revient à l'autorité compétente en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Le rapport annuel est donc d'abord un document réglementaire.

Son contenu et sa diffusion sont définis dans le décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Il appartient ainsi au SMICTOM Nord Aveyron intervenant au bénéfice de la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène d'exposer au Conseil Communautaire les termes de ce rapport.

Au-delà des seules obligations réglementaires, le rapport annuel doit, par son contenu et par sa forme, faciliter l'appropriation par les élus du contenu du service public délivré et être facilement diffusable auprès d'un large public.

Le rapport, retraçant l'activité du SMICTOM adressé avant le 30 septembre fait l'objet d'une présentation orale par la Présidente du SMICTOM.

Il est annexé à la présente.

A l'issue de la présentation, le débat est engagé. M. Cayla, Maire de Brommat, interroge sur la stabilisation du coût de la collecte qu'amènerait en 2025 l'ouverture d'un centre de tri sur Viviez.

Mme la Vice-présidente du Smictom précise que les coûts de déplacement seront certainement limités, mais il faudra trier davantage (car l'objectif posé est un enfouissement final limité à 30 %) avec des process et des matériels innovants qui auront un coût supplémentaires.

M. le Président et Mme la Présidente du Smictom soulignent que le regroupement des points de collecte et l'harmonisation des équipements de collecte sont des enjeux majeurs de maîtrise des coûts.



SIÈGE SOCIAL
1 rue du Faubourg
12210 LAGUIOLE
05 65 51 52 30



ADRESSE FACTURATION
2 rue de Samayou
12600 MUR-DE-BARREZ
05 65 66 19 87

Siret : 200 067 171 00013

M. le Maire de Lacroix Barrez suggère de déployer le porte à porte et la taxation incitative au poids. En réponse, il est précisé que le porte à porte ne peut être maintenu pour des questions d'hygiène et de salubrité et les expérimentations autour de la taxation incitative questionnent encore (avec un impact observé sur fréquentations de déchetterie et les dépôts sauvages).

Mme Chauffour, représentant la commune de Laguiole, interroge sur le recyclage des cartouches d'encre qui pose problème car il faut se rendre en déchetterie pour un déchet modeste. Aucune solution autre n'est à ce jour déployable sans volonté d'acteurs locaux qui acceptent les containers de collecte.

Joseph Soulenq, représentant la commune de Brommat, demande si le budget 2022 s'équilibre. Mme la Présidente du Smictom indique que 2022 sera clôturé mais que 2023 imposera de repenser les orientations budgétaires en rappelant que jusqu'en 2022 l'engagement pris de ne pas augmenter de + de 3 % les contributions des EPCI membres a été respecté et que les efforts se poursuivent dans la maîtrise des coûts.

M. le Président questionne sur la hausse du coût du traitement des « sacs jaunes ». Mme la Présidente du Smictom indique que le centre de traitement de Millau a été modernisé et que les consignes de tri ont été étendues ce qui impacte les charges d'investissement et les volumes triés.

M. le Président remercie la Présidente du Smictom et ses équipes pour leur intervention. Le Conseil reconnaît à l'unanimité avoir pris connaissance du RPOQ 2021.

➤ PÔLE EAU

○ Actualités

M. le Président de la régie indique que le service eau a engagé les démarches d'alimentation du hameau de Bénaven. Une première rencontre technique a ainsi eu lieu avec le maître d'œuvre, la commune d'Argences en Aubrac et le SIEDA, partenaires du projet le 19 octobre 2022. La réunion d'information des habitants se tient le 16/11/2022. L'objectif est d'engager la procédure avant fin 2022 pour être en conformité avec les prescriptions ARS et débiter les travaux au 2^{ème} semestre 2023.

M. le Président indique que le recrutement d'un DST spécialisé dans l'eau n'a pas été concluant, le poste reste ouvert.

Il souligne également que la procédure de renouvellement de la DSP « eau Carladez » est en phase de négociation.

○ Refacturation des travaux incendie conduits pour la commune d'Argences en Aubrac

Il est rappelé au Conseil qu'aux termes de l'article L2213-32 du CGCT, « Le maire assure la défense extérieure contre l'incendie » et qu'à ce titre il doit veiller à ce que les points d'eau pour l'alimentation des services incendie soient disponibles et en fonctionnement.

Le service technique de la régie des eaux intervenant sur le territoire de la commune d'Argences en Aubrac le 9 octobre a détecté une fuite sur une borne incendie sise au Quié.

Devant l'urgence le service est intervenu pour procéder à la réparation avec l'accord du Maire d'Argences en Aubrac s'engageant au remboursement des frais liés à l'intervention.

Le montant des fournitures nécessaires aux travaux est de 2 070.54 € TTC - facture n ° 23 006 721 de MTP 12 850 Onet Le Château.

Le Conseil est sollicité pour valider la demande de remboursement à la commune d'Argences en Aubrac.

Le Conseil valide à l'unanimité le soutien proposé (moins le vote de M. le Maire de Mur de Barrez et donc d'E. Soulenq, M. le Maire de Mur de Barrez ayant brièvement quitté la séance pour convenance personnelle).

○ Présentation, examen et mise au vote des nouvelles tarifications concernant les raccordements sur le territoire de la Régie

M. Le Président de la Régie rappelle qu'aux termes

- de l'article L2224-12-1, « toute fourniture d'eau potable, quel qu'en soit le bénéficiaire, fait l'objet d'une facturation au tarif applicable à la catégorie d'usagers correspondante »,

- de l'article L 2224-12-3 du CGCT Les redevances d'eau potable et d'assainissement couvrent les charges consécutives aux investissements, au fonctionnement et aux renouvellements nécessaires à la fourniture des services, ainsi que les charges et les impositions de toute nature afférentes à leur exécution ».

Le Conseil d'Exploitation de la Régie de l'eau a porté une réflexion sur la tarification des branchements ; le Président de la Régie en dresse l'exposé indiquant les axes retenus :

La proposition vise à

- garantir le traitement égalitaire des usagers sur le territoire de la régie
- maintenir une continuité dans les pratiques
- poser un fonctionnement simple



SIÈGE SOCIAL
1 rue du Faubourg
12210 LAGUIOLE
05 65 51 52 30



ADRESSE FACTURATION
2 rue de Samayou
12600 MUR-DE-BARREZ
05 65 66 19 87

Siret : 200 067 171 00013

Les tarifications suivantes sont soumises au vote du Conseil :

Réseau public eau potable		Prise en charge de la Régie	
Renouvellement réseau		100%	0
Renforcement public du réseau - CAS PARTICULIERS		Prise en charge de la Régie	Prise en charge par la commune
Cas 1	Identification d'un problème de débit ou de pressions constaté au compteur en service du ou des abonnés - AVANT COMPTEUR	100%	
Cas 2	Nécessité d'assurer la défense incendie d'un projet immobilier ou de terrains constructibles		100%
Renforcement ou extension du réseau public d'eau potable		Prise en charge de la Régie	Prise en charge par le demandeur privé ou public
		Sur le montant des travaux - honoraires compris	
Cas 1 : Tout projet hors résidence secondaire			
	Jusqu'à 7 622 €	50%	50%
	De 7 623 € à 15 250 €	25%	75%
	De 15 251 € à 30 490 €	15%	85%
	Au-delà de 30 491 €	0%	100%
Cas 2 : Résidence secondaire			
	Jusqu'à 7 622 €	30%	70%
	De 7 623 € à 15 250 €	15%	85%
	Au-delà de 15 251 €	0%	100%

M. le Président souligne qu'aucune contribution n'est appelée auprès des communes à la différence de ce qui se produit sur les autres parties du territoire. Il en appelle à la vigilance de tous dans l'instruction des demandes d'urbanisme.

Le Conseil valide à l'unanimité ces propositions.

Services généraux

➤ Présentation, examen et mise au vote du projet de réouverture de la carrière du Palat / St Hippolyte

Il est indiqué qu'une enquête publique est ouverte du 7/11/2022 - 9h au 9/12/2022 - 12h en commune de St Hippolyte et par voie numérique relative à la demande présentée par la société Palat Carrières et Travaux Publics pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'extension de la carrière de schistes ardoisiers située sur la commune de Saint Hippolyte.

Les communautés de communes et mairies sont invitées à donner leur avis sur le projet (plan et descriptif du projet tels que présentés dans le document soumis à enquête)

2 LOCALISATION ET SITUATION CADASTRALE DES TERRAINS

Les terrains concernés par la demande sont localisés comme suit :

Département et commune : Aveyron, Saint-Hippolyte
Lieux-dits : « La Bouyo », « Le Coustal »

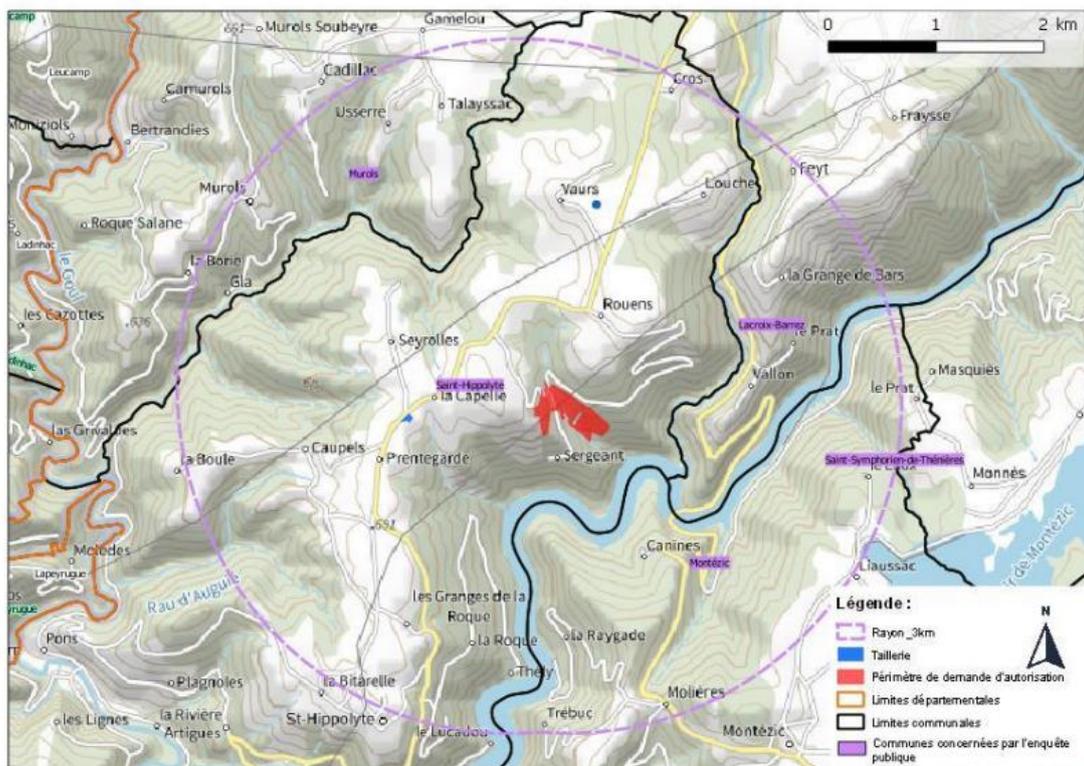


Figure 3 Plan de situation
(source : Arca2e)

3 ACTIVITES ACTUELLES ET CONCERNEES PAR LE PROJET

3.1 DIMENSIONS ET VOLUMES

Les activités concernées par le projet sont celles déjà autorisées par l'arrêté préfectoral n°930400 du 26 février 1993, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

- N° 2510-1 – Exploitation de carrière- Autorisation pour une superficie de 10 ha 97 a 13 ca, une production maximale annuelle de 150 000 tonnes et une durée de 30 ans (échéance février 2023).

La société Carrière Palat envisage donc le renouvellement avec extension et renonciation de l'autorisation d'extraire sur ce site qui portera sur :

- une production moyenne **10 000 t/an** (pour tenir compte des 60/70 % de stériles et obtenir 3 600 t/an commercialisables). La production maximale serait de 12 000 t.
- une durée de **30 ans**.

On note une évolution en augmentation sur la pierre à bâtir par rapport aux lauzes, qui étaient la demande initiale auparavant.

Carrière Palat

Le Conseil est invité à émettre un avis.

En vertu de la compétence développement économique, l'EPCI se prononce favorablement et transmet sa confiance au PNR sur l'avis environnemental.

➤ **Présentation, examen et mise au vote de décisions modificatives de budget**

○ **Budget AEP**

Considérant la nécessité :

- d'augmenter les crédits concernant les intérêts d'emprunt à régulariser,
- de transférer des crédits de l'opération 17 (Travaux station, réservoir, captage) au profit de l'opération 105 (travaux divers Communes) afin de mandater une facture de déplacement de canalisation,
- de mandater les dernières factures de transports d'eau, d'analyses et d'achat d'eau à la Régie des eaux avec les subventions perçues par le Département et l'Agence de l'eau,

en découle la décision modificative suivante :

12119	CC AUBRAC CARLADEZ ET VIADENE	DM n°2 2022
Code INSEE	Budget AEP CARLADEZ	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-605-911 : Achats d'eau	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6237-911 : Publications	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6241-911 : Transports sur achats	0.00 €	133 680.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 911 : Charges à caractère général	0.00 €	137 680.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111-911 : Intérêts régies à l'échéance	0.00 €	6 320.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	6 320.00 €	0.00 €	0.00 €
R-747-911 : Subventions et participations des collectivités territoriales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	55 000.00 €
R-748-911 : Autres subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	89 000.00 €
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	144 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	144 000.00 €	0.00 €	144 000.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2315-105-911 : TRAVAUX DIVERS COMMUNES	0.00 €	17 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-17-911 : TRAVAUX STATION, RESERVOIR, CAPTAGE	17 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	17 000.00 €	17 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	17 000.00 €	17 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		144 000.00 €		144 000.00 €

Dépenses		Recettes	
Transport	178 144.22 €	Conseil Départemental	55 000.00 €
Achat d'Eau régie (14 753 m3)	4 720.96 €	Agence de l'eau 50% du Transport	89 072.11 €
Analyses	2 138.60 €	Autofinancement	43 515.04 €
Affranchissements	2 583.37 €		
Total	187 587.15 €	Total	187 587.15 €

Etat provisoire en attente au jour du Conseil de la réception des derniers éléments.

Le délégataire prend en charge les factures de l'entreprise Calsat et les communications selon les informations suivantes communiquées :

Crise CARLADEZ - Coût financier VEOLIA			
Communication	Totem (Oxymedia)	1 181€	
	Journaux	1 426€	
	Appels en masse	3 936€	
Heures supplémentaires au 21/08	Jérôme		Non évalué
	Jean-Christophe		Non évalué
	Alain		
Packs d'eau	Transport	3 364€	
	coûts packs d'eau		
Camions citerne			
	Calsat juillet	10 018€	
	Calsat août du 01 au 12/08	50 015€	
	Veynat août	4 708€	
	TOTAL	74 648€	

Le Conseil relève le soutien du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau.

M. le Maire de Brommat remercie les conseillers Départementaux de leur travail sur le sujet.

M. le Maire de Lacroix Barrez souligne que l'organisation de gestion de crise a permis d'éviter les coupures d'eau au robinet.

M. le Maire de Lacroix Barrez indique que la commune a convoqué une réunion le 1^{er} décembre pour les exploitants agricoles du territoire du Carladez en présence d'un hydrogéologue du PNR des Grands Causses. Il convient de se questionner sur les forages.

La Décision Modificative dde budget est validée à l'unanimité.

- **Budget Gendarmerie**

Considérant la nécessité de modifier les crédits des comptes concernant les emprunts à régulariser (- de capital + d'intérêt), en découle la décision modificative suivante :



12119 Code INSEE	CC AUBRAC CARLADEZ ET VIADENE Budget CASERNE DE GENDARMERIE	DM n°1 2022
----------------------------	---	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-111 : Virement à la section d'investissement	600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111-111 : Intérêts régies à l'échéance	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	600.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-111 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	600.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	600.00 €	0.00 €
D-1641-111 : Emprunts en euros	600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	600.00 €	0.00 €	600.00 €	0.00 €
Total Général		-600.00 €		-600.00 €

La Décision Modificative dde budget est validée à l'unanimité.

- Budget général

Considérant les demandes d'effacement de la dette dans le cadre de liquidations judiciaires pour insuffisance d'actif publiées au BODACC pour la Société TOPEEX SPLOKA ZOO 54272 ESSEY LES NANCY et La SARL Nostra famiglia 12420 CANTOIN ;

Considérant un trop perçu de la FCTVA du 2nd trimestre et la nécessité d'abonder le chapitre 67 ;

Une décision modificative doit être établi comme suit :

La Décision Modificative dde budget est validée à l'unanimité.

12119 Code INSEE	CC AUBRAC CARLADEZ ET VIADENE BUDGET PRINCIPAL AUBRAC CARLADEZ ET VIADENE	DM n°2 2022
----------------------------	---	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6542-812 : Créances éteintes	0.00 €	470.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courantes	0.00 €	470.00 €	0.00 €	0.00 €
D-678-020 : Autres charges exceptionnelles	0.00 €	16 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	16 500.00 €	0.00 €	0.00 €
R-70323-020 : Redevance d'occupation du domaine public communal	0.00 €	0.00 €	0.00 €	16 970.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	16 970.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	16 970.00 €	0.00 €	16 970.00 €
Total Général		16 970.00 €		16 970.00 €

La Décision Modificative dde budget est validée à l'unanimité.

- **Présentation, examen et mise au vote de l'évolution du tableau des emplois : créations de postes / service petite enfance - service technique - pôle patrimoine**

Il est indiqué au Conseil que suite au départ d'un agent technique et afin de pallier cette absence, il est nécessaire de procéder à la suppression d'un poste d'agent technique principal de 2ème classe et la création d'un poste d'agent technique.

Pour le service petite enfance, en raison des augmentations d'agrément au sein de la micro- crèche Aubrac-Laguiole, il doit être créé deux postes d'agent social.

Ces modifications sont soumises au vote du Conseil Communautaire qui les valide à l'unanimité.

Questions diverses

La séance est levée à 12h20

Le Secrétaire de séance

Vincent Alazard

Le Président

Jean Valadier